

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 282

présenté par

Mme Auroi, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, M. Baupin, Mme Bonneton,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 28 par la phrase suivante :

« Elle encourage le maintien et l'accès aux services publics et d'intérêt général. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les objectifs de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation rappellent la priorité au développement des territoires de façon équilibrée, diversifiée, et durable.

L'égalité des territoires est une priorité du gouvernement et passe par un accès égal aux services publics et privés. Il en va de l'égalité des citoyens dans l'accès aux services publics mais aussi de l'attractivité des territoires.

L'objet de cet amendement est d'affirmer que le maintien de l'offre de services d'intérêt général est indispensable à la vie des zones rurales dont les zones de montagne.